

NOTICE

1 Vous êtes

Vous souhaitez	Personne qui doit compléter le cadre 1 et signer le bulletin d'affiliation
adhérer	vous
que votre conjoint adhère	votre conjoint
Faire adhérer un enfant de plus de 20 ans	votre enfant
Faire adhérer un enfant de moins de 20 ans	la personne dont l'enfant figure sur sa carte VITALE
Faire adhérer un membre de votre famille	l'intéressé s'il s'agit d'une personne majeure ou le parent sous le numéro duquel il est affilié pour un mineur

2 Vous souhaitez

- Si la demande d'affiliation concerne la personne qui a complété le cadre 1, vous devez préciser la date à laquelle l'adhésion doit démarrer.
- Si vous souhaitez inscrire des enfants de moins de 20 ans sur le contrat, vous devez
 - * préciser la date à laquelle leur adhésion devra être effective
 - * compléter le tableau afin de fournir les informations nécessaires à l'affiliation de votre ou de vos enfants.

3 Pièces à joindre obligatoirement

Pour que l'affiliation puisse être prise en compte par la mutuelle, vous devez impérativement fournir, les pièces justificatives demandées en même temps que le bulletin d'affiliation,

- * Copies des attestations d'assuré social des personnes à couvrir
- * Copies des cartes d'identités recto-verso des personnes majeures à couvrir
- * Relevé d'Identité Bancaire pour le paiement des prestations
- * Autorisation de prélèvement sur compte bancaire accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire pour le règlement des cotisations
- * Extrait d'acte de naissance à fournir uniquement si ajout de nouveau né
- * Le devoir de conseil complété dans son intégralité et signé

4 Pour vous contacter

Cette zone est essentielle. Elle a pour objet de permettre les contacts entre la mutuelle et vous.

5 Informations Frais de Gestion

Ratio des prestations/cotisations : 82,10 %

Ratio Frais de gestion : 16,20 %

Dont Frais d'acquisition : 5,2 % Frais d'administration : 6 % Autres charges de gestion : 0,7 % Frais de gestion des prestations : 4,30 %

" Le ratio : prestations liquidées / cotisations émises HT, représente la part des cotisations afférentes à votre garantie qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant aux dites garanties.

Le ratio : frais de gestion / cotisations HT, représente la part des cotisations afférentes à votre garantie qui est utilisée pour le financement des frais de gestion de la mutuelle

Le ratio : frais de gestion / cotisations HT, est ensuite détaillé pour permettre de visualiser la part respective de chacune des tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles, cela concerne :

* la conception des contrats, leur commercialisation, leur souscription, et enfin leur gestion, c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles."

Concernant la résiliation infra-annuelle, la dénonciation du contrat prend effet un mois après la réception de la demande. (date du cachet de La Poste)

SIGNATURE :